



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le 18/03/2026
ID : 077-200087021-20260309-2026_DCS_011-DE

Délibération N° 2026-011
Date de convocation : 03 mars 2026
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 85
Nombre de suffrages : 85

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

OBJET : N° 2026 -011 Stratégie de sobriété en Eau

L'an deux mil vingt-six le neuf mars, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente

Présents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – EUGENE Jean-Baptiste, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – PAIX Josiane, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – GOBINOT José, suppléant – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – FARIVAR Parastou, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – CHARPIGNON Alain, suppléant – JACQUEMINET Joël, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BAALI CHERIF Cherifa, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BOULET Christine, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – GRYMONPREZ Jean, suppléant – MARTIN Josiane, suppléante – PETROFFE Frédérique, suppléante –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHINEAU Francis, titulaire – CHAPLOT Jean-Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – FORGET Michel, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LUCE Laure, titulaire – MARTIN José, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – TALBOURDET Dominique, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – CARELLA Cyril, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant – FABRY Marc, suppléant – MAINFROY Marie-Christine, suppléante – MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –

Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie : -

Excusés :



Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – *FRISSON Thierry* – *MONBEIG Pierre-Dominique* – PRON Philippe –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – DOMARD Muriel – GOBARD Éric – GUILLETTE Christine – LEMAIRE Ingrid – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VITTI Jean-Charles –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BONICI Claude – BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – CLAUSS Georges – FASSELER Philippe – HOTIN LETANG Julie – LEFEVRE Christophe – MILLET Jérôme – NAVARETTE Antonio – PERRINO Fabien – VICQUENAUULT Nadège – VOISEMBERT Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – de ROUX Julie – DORMION Jean-Claude – FASSIER Delphine – JAMBUT Gérard – JOUNIAUX Olivier – MENARD Sophie – POULAIN Michel – THIENARD Gérard –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie :

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

DELARUE Francis – DERVIN José – DESSOLES Méline – LEGROS Lionel – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GELSUMINI Patrick – SALA Patrick –

Communauté de Communes du Provinois :

COGNYL Gérard – GALAND Yvette – MARCHAND François – PIERRU Hugo –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

FLON Martine – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LETERRIER Carine – PATUREAU Pascal – QUÉRÉ Catherine – SIVANNE Evelyne – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric –

Pouvoirs : -

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : Véronique ROUSSEL

OBJET : N° 2026 -011 Stratégie de sobriété en Eau

Face aux tentions quantitatives liées à la ressource en eau, et dans le but de répondre à l'enjeu de sobriété des usagers, le Plan Eau au niveau national fixe un objectif de réduction des prélèvements pour tous les acteurs.

Le bassin Seine-Normandie a établi dans sa stratégie d'adaptation au changement climatique une trajectoire de sobriété afin de réduire les pressions.

Ainsi, cette démarche vise à fixer les objectifs de réduction des prélèvements par type d'usage (eau potable, industriel, agricole, refroidissement et canaux) et cible une diminution de 14% des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable, à l'horizon 2030.

L'Agence de l'eau Seine Normandie, a formalisé via son 12ème programme, que la démarche de sobriété devenait une condition d'accès aux aides pour des travaux d'amélioration des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Le Syndicat dans la délibération 2025-007 du 27/01/2025 a formalisé :

- son intention d'adopter une démarche de sobriété d'eau
- son engagement à préparer et mettre en œuvre des actions concrètes.

Dans cet optique, le syndicat a fixé les trois grands axes suivants :

- Amélioration de la performance des réseaux
- Apporter un service de gestion de la consommation en eau aux Collectivités et éventuellement aux Gros Consommateurs
- Sensibiliser et communiquer avec nos usagers

Et devait ainsi définir une stratégie de sobriété autour de ces axes et donc :

- Déterminer des champs d'actions de réduction possibles ;
- Décliner ses actions de manière opérationnelle dans un plan hiérarchisé.

Certaines actions pourront être financées par l'AESN.

Considérant que le 12e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (2023 2027) met en évidence l'urgence de mettre en place des démarches de sobriété en eau, afin de réduire la pression sur les ressources et de garantir leur pérennité ;

Considérant que l'eau constitue une ressource essentielle mais limitée, et que sa gestion doit répondre aux exigences environnementales actuelles, en particulier dans un contexte de changements climatiques qui accentuent les phénomènes de sécheresse et de raréfaction des ressources en eau ;

Considérant que ce programme préconise, pour les collectivités, l'adoption de stratégies visant à la réduction de la consommation d'eau, tant dans le secteur public que privé, avec un accent particulier sur la gestion de l'eau dans les espaces publics, l'agriculture et l'industrie ;

Considérant que le syndicat S2e77 souhaite s'engager activement dans cette démarche pour répondre aux défis environnementaux et aux objectifs fixés par l'Agence de l'Eau, tout en garantissant un service public de l'eau de qualité.

Vu la délibération 2025-007 d'intention de sobriété

Vu la présentation des différents axes

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical :

DECIDE

- d'adopter la stratégie de sobriété en eau
- de mettre en œuvre des actions concrètes en cohérence avec des objectifs du 12ème programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie



- d'intégrer la démarche de sobriété en eau dans les projets d'aménagement du territoire
- de charger la Présidente de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)